

PPPF (Programme de protection des publics fragiles)

Parcours de formation des personnes-ressources en établissements et diocèses

ORGANISME DE FORMATION : ISFEC IdF - PARIS



ACCROCHE

Former le réseau Référents/Personnes ressources à la mise en œuvre du PPPF (Programme de Protection des Publics Fragiles).

Le projet pour l'inter-régions a été finalisé depuis plusieurs années par le binôme ISFEC Île-de-France /Assomption France, en lien étroit avec les chargés de mission des Ddec et les Congrégations tutelles. 4 promotions ont été formées en 3 ans, de 2022 à 2024.

Une nouvelle demande est apparue fin 2025, en provenance des réseaux des Ddec et de la Congrégation de l'Assomption, pour des établissements de leurs réseaux principalement localisés dans la partie Nord/Nord-Est du territoire national.

Notre équipe de formateurs, forte de son expérience 3PF, et pouvant s'appuyer sur des orientations nationales de l'enseignement catholique très fortes en ce domaine de la prévention des maltraitances et de la bienveillance éducative, ouvre un cinquième parcours de formation qui va se situer entre Mai et Octobre 2026.

CONTEXTE

Le programme de protection des publics fragiles (PPPF) élaboré par le Secrétariat général de l'enseignement catholique en 2018, actualisé en 2022 et 2025, a matérialisé la volonté du SGEC de sensibiliser, informer et former les communautés éducatives aux postures et aux protocoles définis pour la protection de l'enfance. Cet effort s'est accompagné dans les diocèses de la nomination de référents PPPF chargés de faire le lien avec les acteurs de terrain.

Aujourd'hui, le SGEC souhaite aller encore plus loin en formant dans les 5 diocèses de France des personnes ressources capables d'analyser et de traiter des situations de protection de l'enfance et d'informer leurs collègues en lien avec les référents PPPF diocésains. Cet effort s'inscrit par ailleurs dans un contexte plus général de lutte contre les agressions sexuelles au sein de l'église catholique et de l'enseignement catholique.

Sur le terrain, malgré un cadre légal commun, force est de constater que le traitement et l'accompagnement des situations de risque et de danger fait l'objet de disparités importantes tant au niveau des services d'Aide Sociale à l'Enfance, des tribunaux pour enfants que des Directions diocésaines.

Après consultation des directions diocésaines, le projet de formation ci-dessous envisage la formation de personnes ressources en articulation avec les acteurs de terrain et notamment les référents PPPF diocésains chargés du déploiement du PPPF sur les territoires. Là encore, il faut noter que les directions diocésaines n'ont pas toutes donné les mêmes priorités et les mêmes moyens à ces référents. Certains diocèses se sont dotés depuis de nombreuses années de services composés d'équipes pluridisciplinaires spécialisées sur les questions de protection de l'enfance alors que d'autres n'ont pas encore identifié leur référent PPPF.

Conscients de ces variations d'un diocèse à l'autre, nous pensons que la visée de cette formation est à la fois de solliciter les ressources diocésaines présentes quand elles existent de telle sorte qu'elles puissent partager leur expérience, et à la fois de permettre aux référents PPPF qui le souhaitent, de participer à cette formation en tant que stagiaires afin d'être au même niveau d'information que les personnes ressources qui seront formées sur leur territoire et de construire ainsi un partenariat cohérent et efficace. Au fond, un des effets importants de cette formation sera de renforcer le maillage entre les acteurs et surtout de créer une culture commune au sein des diocèses. Un état des lieux des territoires d'origine des stagiaires sera donc indispensable au montage final de la formation.

L'ISFEC Île-de-France et le centre de formation ASSOMPTION FRANCE, tous deux Instituts missionnés de l'Enseignement catholique, ont décidé de mettre en commun leur expérience dans le champ de la prévention des fragilités et de la protection des publics fragiles et de s'associer pour répondre à ce cahier des charges.

PRÉREQUIS PÉDAGOGIQUES

Aucun

PRÉREQUIS RÉGLEMENTAIRES

Aucun

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

« S'approprier le PPPF et sa mise en œuvre pour conseiller le chef d'établissement dans ce domaine »

Être appui et conseil auprès des chefs d'établissements et/ou des réseaux d'établissements, en lien avec les acteurs concernés des directions diocésaines de l'enseignement catholique, afin de mieux prévenir et accompagner toutes les situations de fragilité.

Identifier les signaux et facteurs de situations à risques, contribuer à développer des actions de prévention et soutenir les acteurs de terrain au contact de ces situations.

Animer des temps d'information et de formation sur le PPPF, au besoin en se faisant accompagner d'experts mandatés par notre Institution ou en lien étroit avec elle.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- **Création de supports** informatifs et formatifs en établissement
- **Animation** de réunions d'information
- **Contribution à la mise en place de réseaux locaux PPPF** en identifiant les acteurs internes de l'Enseignement catholique de son territoire de proximité
- **Accompagnement de son chef d'établissement** sur des situations particulières et de crise
- **Réponse aux questions qui sont soulevées au sein de la communauté éducative** concernant les sujets abordés dans les documents PPPF

- **Animation de journées de formation** pour des acteurs de l'enseignement catholique avec des messages clairs sur les thématiques principales développées par le PPPF (cadre réglementaire, protocoles existants, mesures préventives, détection des signaux faibles)

CONTENUS PÉDAGOGIQUES

- Les connaissances de base relatives à l'anthropologie chrétienne (dignité de la personne, attention à la personne, protection et bienveillance référées aux valeurs chrétiennes...)
- Le PPPF (et ses procédures de mise en œuvre) mis en place par le SGEC
- Les rôles respectifs des différents acteurs concernés au sein de l'établissement, et la nature des liens à assurer entre ces acteurs et les familles.
- Les acteurs institutionnels externes intervenant dans le champ du PPPF et leurs missions
- Les éléments juridiques relatifs à la protection de l'enfance (lois, réglementations, procédures, jurisprudence)
- Les principales formes et signaux de maltraitance ou de négligence
- Les éléments de psychologie de l'enfant et de l'adolescent face à la maltraitance et au mal-être

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Une équipe pluridisciplinaire composée de 2 formatrices spécialisées sur la question assureront le fil rouge des sessions de formation dans lesquelles interviendront divers experts du champ du PPPF : Sabine CLAUDIO et Stéphanie HUBERT

- des chefs d'établissements, anthropologues et éducateurs chrétiens
- des représentants de la justice : juges pour enfants, PJJ, ...
- des représentants du conseil départemental : aide sociale à l'enfance, services d'assistance sociale, CRIP...
- des référents et chargés de mission diocésains
- des médecins scolaires ou de PMI, psychologues de l'éducation, psychiatres...

Public(s) et nombre maximum :	De 10 à 25 enseignants et personnels de droit privé
Durée :	30h
Date(s) :	19 et 20 Mai 2026 24 Juin 2026 06 et 07 Octobre 2026
Modalité(s) organisationnelle(s) :	Présentiel
Lieu de la formation :	ISFEC IdF 75006 PARIS
Intervenant(s) :	Sabine CLAUDIO : directrice de plusieurs dispositifs de protection de l'enfance (Centre mère- enfant en Seine-Saint-Denis, Association d'hébergement et d'accompagnement de victimes de violences sexuelles aux Philippines, formatrice sur les formations EARS et PPPF au sein d'ASSOMPTION FRANCE) Stéphanie HUBERT : psychologue clinicienne, référente PPPF, responsable de la cellule de crise de la DDEC de RENNES

	<p>Claude BAUQUIS : ancien directeur diocésain de l'enseignement catholique avec responsabilité d'une équipe diocésaine en charge du PPPF, responsable secteur formation continue ISFEC Idf</p> <p>Un tandem Chargé de mission DDEC / Responsable Aide sociale à l'enfance Conseil Départemental</p> <p>Un juge pour enfants :JP ROSENSWEIG</p> <p>Un Chef d'établissement</p> <p>Un Spécialiste de l'anthropologie chrétienne au titre de notre Caractère propre</p>
--	--

Montant total du devis :	<p>750 € par stagiaire pour 5 jours, soit 25 € par stagiaire et par heure</p> <p>Prises en charge FORMIRIS et AKTO</p>
---------------------------------	--

INFORMATIONS FORMIRIS

REFORMULATION DE LA DEMANDE

Le programme de protection des publics fragiles (PPPF) élaboré en 2018 par le secrétariat général de l'enseignement catholique a matérialisé la volonté du SGEC de sensibiliser, informer et former les communautés éducatives aux postures et aux protocoles définis pour la protection de l'enfance. Cet effort s'est accompagné dans les diocèses de la nomination de référents PPPF chargés de faire le lien avec les acteurs de terrains.

Depuis 2022, le SGEC a souhaité aller plus loin en formant dans les 5 diètes de France des personnes ressources capables d'analyser et de traiter des situations de protection de l'enfance et d'informer leurs collègues (enseignants, chefs d'établissements, personnels de vie scolaire, psychologues, infirmiers(ères), personnel de pastorale scolaire...) en lien avec les référents PPPF diocésains. Cet effort s'inscrit par ailleurs, dans un contexte plus général de lutte contre les agressions sexuelles au sein de l'église catholique.

Le projet de formation ci-dessous, élaboré par l'ISFEC IDF et le Centre de formation ASSOMPTION France, mis en œuvre pour un groupe de 10 à 25 stagiaires, a envisagé la formation de personnes ressources en articulation avec les acteurs de terrain et notamment les référents PPPF diocésains chargés du déploiement du PPPF sur les territoires. Les directions diocésaines n'ont pas toutes donné les mêmes priorités et les mêmes moyens à ces référents. Certains diocèses se sont dotés depuis de nombreuses années de services composés d'équipes pluridisciplinaires spécialisées sur les questions de protection de l'enfance alors que d'autres n'ont pas encore identifié leur référent PPPF.

SCÉNARISATION

Déroulé détaillé de formation

Les contenus, progressions et séquençages seront ajustés en fonction des préoccupations des diocèses.

Voir ci-après :

	Contenu de formation - Matin	Contenu de formation - Après-midi
J1 Présentiel (6h)	9h30-10h30 : Introduction de la formation 10h30-11h30 : Cadrage institutionnel (DD, CE, référent...) : Anthropologie chrétienne et posture : la formation intégrale de la personne, introduction du PPPF - Le lien aux familles (dimension affective) 11h30- 12h30 : Faire connaissance 12h30 : Pause déjeuner	13h30 : Le cadre juridique actuel : La loi, les obligations et le contexte. 15h00 : Pause 15h15 : Définition des différentes sortes de vulnérabilité et de dangerosité : violence psy, physique, sexuelle, négligence, carence. 16h30 : Fin de la journée
J2 Présentiel (6h)	9h30 : Les circuits de la protection de l'enfance (les IP ou procédure de signalement judiciaire) et l'éthique du professionnel - débat 11h15 : Pause 11h30 : Le recueil de la parole de l'enfant et de l'adolescent (lien d'emprise, posture d'écoute) : cas 13h : Pause déjeuner	14h : mise en situation (enfance en danger, négligence et violence physique) 15h00 : La rédaction du compte rendu (exemple et contre-exemple) en équipe. Pause : Quelle mise en œuvre éthique au sein de l'établissement par rapport à l'état des lieux. 16h30 : Fin de la journée
J3 Présentiel (6h)	9h30 Relecture partagée de la formation en sous-groupes de 5 (déplacements opérés, difficultés subsistantes...)	14h : l'état des lieux de son établissement/service (à l'interne/en externe : territoire) + protocole/procédure... 15h30 Point écoute (Sondage) - Fiche pratique des pièges et pré-requis

	<p>10h30 Etude de cas déroulant les fondamentaux des connaissances, compétences et postures (individuel)</p> <p>11h30 Difficultés et axes de progrès identifiés avec quels moyens de remédiation (ensemble du groupe)</p> <p>13h Pause déjeuner</p>	<p>16h Bonne et mauvaise IP : réaction par rapport à écrits réels (en sous-groupes) – surligner de couleurs différentes et sur ce qui est incorrect, corriger.</p> <p>17h fin de la journée</p>
<p>J4 Présentiel (6h)</p>	<p>Contenu de formation - Matin</p> <p>(Dépendra du bilan effectué entre la J3 et la J4)</p> <p>9h30 Identification des signaux forts/faibles – Les symptômes – Les somatisations, idée et crise suicidaire. Les postures face à ces symptômes –</p> <p>10h30 Les violences sexuelles</p> <p>11h30 Passage de relais – Harcèlement Mises en situation</p> <p>13h Pause déjeuner</p>	<p>Contenu de formation – Après-midi</p> <p>14h Relecture partagée, rappel des « à faire » et « comment » et des « à ne pas faire »</p> <p>15h Travail autour de l'écriture : -rédaction d'une note de situation pour le chef d'établissement et à usage de l'équipe référente diocésaine -rédaction d'un signalement (situations réelles survenues dans certains diocèses) :</p> <p>16h La relation, l'accompagnement, dans le champ de la protection des publics fragiles, passent à la fois par l'oralité et l'écriture</p> <p>16h30 fin de la journée</p>
<p>J5 Présentiel (6h)</p>	<p>9h30 réactivation des acquis</p> <p>10h Mises en situation, distribution des rôles, débrief collectif : -le cadre et les réflexes : recueil de la parole d'un élève /il se confie sur des abus vécus au niveau de la cellule intra-familiale -mise en scène d'une cellule de veille (CE, adjoint, éducateur ou coordonnateur vie scolaire, enseignant, prof principal...)</p> <p>11h30 Travail sur la fiche de mission de la personne-ressource PPPF</p> <p>12h30 Relecture partagée de la formation en sous-groupes de 5 (déplacements opérés, difficultés subsistantes...)</p> <p>13h Pause déjeuner</p>	<p>14h Les préalables de conduites d'entretien (posture, ne pas interrompre, entretien avec les parents, reformuler, articulation des fonctions, les réactions...)</p> <p>15h30 Retour sur le processus complet du dispositif de protection Enseignement Catholique à partir d'un cas (« de la détection d'un facteur de risque à la mobilisation des acteurs publics de la protection de l'enfance »)</p> <p>16h30 fin de la session</p>

MOYENS MIS EN ŒUVRE POUR SUIVRE LES ENSEIGNANTS ET PRÉVENIR LES ABANDONS

Accompagnement individualisé de l'équipe de pilotage Sabine Claudio / Claude Bauquis, présence systématique des deux pilotes aux 5 journées du parcours, Points d'étape proposés en intersessions du parcours.

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE AMONT DE LA FORMATION

- Questionnaire de contexte et de besoins envoyé par les pilotes de la formation
- Test QUALIOPi d'auto positionnement ISFEC Idf

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE PENDANT LA FORMATION

- des supports informatifs réguliers à transmettre via son chef d'établissement, à sa communauté éducative (deux par an a minima)
- des temps de formation proposés à tout ou partie de la communauté éducative (une session minimum par an)
- le nombre d'interventions réalisées dans une année (conseils donnés, écoutes réalisées, accompagnement de situations précises, délicates, de crise... mémoriser ces interventions, regarder leur évolution d'une année sur l'autre)
- la cartographie des partenaires est formalisée, le réseau local, territorial des personnes ressources et acteurs internes et externes du PPPF est lancé, commence à vivre : il se réunit, il partage des infos, les acteurs se sollicitent entre eux...
- des effectifs d'adultes et/ou de jeunes, comptabilisés chaque année, qui ont assisté aux réunions d'information, ont participé aux sessions de formation

Contrôle continu, productions individuelles, productions collectives, ...

MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE APRÈS LA FORMATION

- Test de positionnement à chaud
- Questionnaire de positionnement à froid en Décembre 2026, en lien avec les employeurs et responsables hiérarchiques des stagiaires.